

Pourquoi vous syndiquer?



020-56 00 56

Vous préféreriez peut-être négocier vous-même?

Ce n'est pas le cas de votre employeur.

Bien sûr, vous pouvez négocier votre salaire et vos conditions de travail avec votre employeur. Mais que faire si, pour une raison ou pour une autre, vous êtes en conflit avec lui ou que vous êtes licencié sans motif sérieux ? Votre employeur se fera assister par des avocats et des consultants – il ne sera pas seul contre vous. Si vous êtes syndiqué, vous avez plus de chances de votre côté.

Bienvenue parmi nous!

Que peut faire le syndicat pour vous ? Quels sont les avantages d'une adhésion ? Vous avez sans doute entendu ces questions pendant votre pause café au travail ou lors d'une discussion entre amis.

Vous avez probablement entendu des personnes se vanter d'avoir réussi à négocier un salaire bien supérieur à celui qu'ils auraient obtenu grâce au syndicat. C'est sans doute vrai. Il existe beaucoup d'ouvriers du bâtiment, d'aides-soignants et de caristes qui, non seulement font un travail remarquable, mais qui savent aussi plaider leur cause et qui méritent amplement chaque couronne du salaire qu'ils ont pu négocier.

Mais l'adhésion au syndicat ne se résume pas à cela. Le syndicat n'empêche pas les membres d'agir par eux-mêmes, au contraire, mais il est là pour résoudre les problèmes quand il est plus efficace de négocier en groupe. Nous veillons au respect des conventions collectives pour que personne ne soit sous-payé, car il n'existe aucune loi garantissant un salaire minimum. C'est à nous de négocier et de veiller à ce que personne ne soit sous-payé, car si cela se produisait, les employeurs pourraient monter les salariés les uns contre les autres et au final, nous y perdriions tous.

Vous avez votre mot à dire sur votre lieu de travail

Dans de nombreux domaines, l'employeur doit négocier avec le syndicat avant de prendre des décisions.

Vous pouvez influencer les décisions par l'intermédiaire du syndicat.

Vous êtes mieux payé

Généralement, les salaires sont supérieurs chez les employeurs ayant signé une convention collective.

Le syndicat vous aide à obtenir un bon salaire, équivalent à celui de vos camarades.

Quand les syndicats ont vu le jour, une de leurs premières revendications a été la journée de travail de huit heures. « Balivernes ! » ont répondu les employeurs. C'est un peu comme quelqu'un aujourd'hui proposait la journée de quatre heures. À l'époque, un salarié exigeant cela aurait été licencié sans autre forme de procès. C'est pour cela que nous nous sommes unis, car il n'était pas possible de licencier tout le monde.

Il en va de même aujourd'hui. Certaines avancées sont plus faciles à obtenir lorsque nous sommes unis. C'est ainsi que nous avons osé lutter pour un meilleur cadre de travail, de meilleures conditions et une meilleure sécurité.

Vous avez la sécurité de l'emploi

Si vous êtes syndiqué et que votre employeur vous licencie sans motif sérieux, le syndicat peut vous aider à retrouver votre travail. À l'inverse, si vous n'êtes pas syndiqué, c'est à vous de faire un procès à votre employeur. Non seulement cela coûte cher, mais l'issue est incertaine.

Les délégués syndicaux sont vos experts en droit du travail.

Vous bénéficiez de meilleures conditions de travail

Les salariés syndiqués ont de meilleures conditions de travail et un cadre de travail de meilleure qualité que les autres – qu'il s'agisse des horaires, de la santé, de la sécurité ou de la protection contre le harcèlement moral ou sexuel. Les salariés syndiqués ne sont pas seuls, mais ils peuvent se faire aider pour remédier aux dysfonctionnements.

Le syndicat fait entendre votre voix au travail.

À chaque fois que nous nous sommes unis pour changer ou améliorer la situation, cela a déclenché un tollé. Quand nous avons exigé les congés payés, le congé parental ou la loi sur la participation des travailleurs, les patrons ont estimé que c'était dangereux et ils redoutaient une baisse de la productivité si les ouvriers travaillaient moins. Rétrospectivement, c'est l'inverse qui s'est produit, car la productivité augmente quand le personnel est satisfait. Grâce à notre esprit d'entraide, les visions syndicales d'hier sont devenues réalité. Désormais, chacun trouve normal d'avoir des congés et même d'avoir des revenus légèrement supérieurs pendant les congés. Ce qui a commencé comme un rêve est devenu une évidence pour tous. Aujourd'hui, c'est à notre tour de veiller à concrétiser nos visions pour qu'elles soient une réalité demain.

Toute la société y gagne

Les salariés qui se plaisent chez leur employeur travaillent mieux, ce qui améliore la productivité et stabilise l'économie du pays.

Nous y gagnons tous

Les retraites, les allocations familiales et le droit de vote ne sont que quelques-uns des droits et des avantages qui n'existaient pas avant que les syndicats et le mouvement ouvrier ne les exigent. Désormais, ils sont considérés comme allant de soi, même chez les employeurs. Aujourd'hui, nous œuvrons pour les droits de l'homme dans d'autres régions du monde également.

Si vous êtes syndiqué, vous contribuez à cette action.

Nous nous entraïdons en cas de problème avec les employeurs. Mais ce n'est pas tout, car la vie ne se résume pas au travail. Parfois, nous devons agir ensemble. Vous pouvez veiller à votre santé, mais pas vous opérer vous-même en cas d'appendicite. En cas de problème ou d'accident, il est important que tous puissent être protégés et aidés. L'union fait la force ! En négociant ensemble, d'une seule voix, nous avons pu obtenir des assurances plus avantageuses et mieux adaptées à la situation de chacun.

Parfois, le syndicat joue un rôle de « pompier » qui intervient en cas de problème. Mais l'essentiel de notre action quotidienne se déroule sur le terrain, au quotidien, en coopération avec les salariés, ainsi qu'avec les entreprises et les organisations pour lesquelles nous travaillons. Il est bien naturel que les patrons pensent avant tout aux bénéfices et à la rentabilité. De même, il est naturel que les syndicats veillent en priorité aux intérêts de leurs membres. D'après nous, il est bon que les deux parties défendent leurs intérêts. Nous sommes convaincus que l'action syndicale contribue à améliorer les lieux de travail – à tous égards et pour tous les intéressés.

Vous êtes assuré

Les assurances et retraites relevant des conventions collectives, l'assurance chômage et les assurances réservés aux salariés syndiqués, offrent aux salariés une meilleure protection à domicile et au travail

– et ce, à un prix nettement inférieur à ce qu'ils devraient payer s'ils négociaient eux-mêmes les conditions.

Le syndicat vous offre donc des assurances moins chères et mieux adaptées à votre situation.

Votre famille y gagne

Parmi les nombreux avantages, il faut mentionner les assurances réservées aux salariés syndiqués, mais couvrant aussi leur famille et leur domicile.

En vous syndiquant, vous améliorez donc la sécurité de vos proches.

☒ **Oui, je veux m'inscrire au syndicat !**

C'est un choix judicieux qui vous profitera de plusieurs manières. Pour devenir membre, il vous suffira de prendre contact avec l'une des fédérations de LO, en scannant le code QR ci-dessous. Optez pour la fédération qui correspond à votre métier. Pour toute question sur la fédération à choisir, le mouvement syndical ou la vie au travail, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel à **kollpajobbet@lo.se** ou à nous appeler au **020-56 00 56**.



<https://dela.lo.se/hitta-ditt-fackforbund/>



BYGGNADS

Elektrikerna

f fastighets



FACKET FÖR SKOGS-, TRÄ-
OCH GRAFISK BRANSCH



HOTELL- OCH RESTAURANGFACKET



IFMETALL

Kommunal.

Livs

LIVSMEDELS • ARBETAREFÖRBUNDET



Musikerförbundet



MÅLARNA



seko



1897